

# PROGRAMME DE RÉCOMPENSES AMPERKS POUR LES CLIENTS AMWAY

## MODALITÉS ET CONDITIONS MODIFIÉES

En vigueur le 23 septembre 2024

1. **Description du programme.** Le programme de récompenses pour les clients AmPerks Amway (le « **programme** ») est un programme de récompenses offert par la Compagnie Amway Canada (« **Amway** ») pour ses clients inscrits situés au Canada. Les membres du programme qui ont mérité et accumulé des points (« **points** ») avant la date d'entrée en vigueur de ces modalités et conditions modifiées peuvent échanger ces points contre certains avantages supplémentaires comme décrit dans le programme.

2. **Adhésion.** L'adhésion au programme est limitée aux personnes et à un compte par personne. En restant inscrit au programme, vous acceptez d'être lié par les présentes modalités et conditions modifiées (« **modalités modifiées** »). Aucun achat n'est requis pour rester inscrit au programme. Il n'y a pas de frais d'adhésion ni de participation associés au programme. L'adhésion au programme sera abandonnée le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

3. **Échange de points.** Vous pouvez échanger des points en tout temps avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour acheter des produits admissibles, sous réserve des modalités suivantes : Les points peuvent uniquement être échangés par tranches de 500 points (p. ex. 500, 1 000, 1 500). 500 points équivalent à 5 \$ de rabais sur votre achat. Il n'y a pas de limite quant au nombre de points que vous pouvez échanger en une fois, jusqu'à la valeur de 5 \$ la plus proche du coût total du produit acheté. Par exemple, si le coût total de votre produit est de 98 \$, vous pouvez uniquement échanger un rabais de 95 \$ sur votre achat. Cependant, vous ne pouvez pas échanger 100 \$ et obtenir une remise en argent de 2 \$.

4. **Exclusions à l'échange de points.** Les points ne peuvent être échangés contre des achats effectués chez un Partenaire commercial, ni contre les taxes ou les coûts associés aux frais d'expédition et de livraison, les frais de service, les frais de manutention, les pièces de rechange sous garantie, les dons, les catalogues ou les frais de consignation de bouteilles.

5. **Aucun échange de devise.** L'adresse physique associée à votre compte client détermine la valeur de votre achat ainsi que le nombre de points mérités. Aucun échange de devise n'est appliqué à la valeur de votre achat. Par exemple, si votre adresse est au Canada et que la valeur de votre achat est équivalente à un dollar canadien, vous obtiendrez deux (2) points pour votre achat.

6. **Offres promotionnelles.** Amway se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de mettre d'autres offres promotionnelles à la disposition des membres du programme. Les modalités de ces offres promotionnelles seront disponibles à l'adresse [www.Amway.ca](http://www.Amway.ca).

7. **Consultation des points.** Vous pouvez consulter et suivre votre solde de points actuel, ainsi que les activités donnant droit à des points et les options de récompenses offertes, en ouvrant une session dans votre compte Amway.

8. **Retour de produits.** Si, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, vous retournez un produit acheté en tout ou en partie au moyen d'un échange de points, Amway créditera votre compte du nombre de points utilisés pour cet achat. Si, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, vous retournez un produit acheté en partie en échangeant des points, Amway remboursera seulement la partie en espèces de cet achat.

9. **Expiration des points. Amway se réserve le droit de supprimer tous les points accumulés dans votre compte après une période de deux (2) ans d'inactivité ou le 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon la première occurrence.** Par « inactivité », on entend l'absence d'achat pendant une période de deux (2) ans consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, l'achat d'un produit, l'échange de points ou l'accumulation de points.

**Pour les membres du programme du Québec :** Amway vous enverra un avis écrit dans les 60 à 30 jours précédant la date d'expiration des points vous informant de l'expiration des points en raison de l'inactivité ainsi que de la date d'expiration des points.

10. **Les communications par et avec Amway et ses Propriétaires de Commerce Indépendant.** En vous inscrivant au programme, vous serez automatiquement inscrit pour recevoir des courriels ponctuels au sujet du programme, y compris, mais sans s'y limiter, des communications concernant les points et les récompenses. Il n'est pas possible de vous désabonner des courriels ponctuels du programme. Les PCI d'Amway peuvent communiquer avec vous au sujet du programme.

11. **Désinscription du programme.** Vous pouvez choisir de vous désinscrire du programme en tout temps avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Votre désinscription au programme n'annule pas votre compte Amway. Si vous vous désinscrivez du programme et continuez d'acheter des produits, vous n'accumulerez pas de points sur ces achats; toutefois, les points que vous avez accumulés alors que vous étiez membre du programme demeureront disponibles dans votre compte jusqu'à l'expiration des points. Vous n'aurez pas la possibilité d'échanger vos points pendant que vous êtes désinscrit au programme.

12. **Confidentialité des données.** En vous inscrivant au programme, vous acceptez d'être lié par la politique de confidentialité d'Amway. Veuillez lire attentivement la [politique de confidentialité](#) afin de comprendre comment Amway recueille, utilise et divulgue des renseignements sur les clients, comment mettre à jour ou modifier vos renseignements personnels et comment nous communiquons avec vous.

13. **Modifications.** Amway peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, réviser, limiter, ou modifier les présentes modalités et conditions modifiées ou peut mettre fin au programme en tout temps en affichant ces modifications à l'adresse [www.Amway.ca](http://www.Amway.ca). Les modifications ou les révisions (collectivement, les « **modifications** ») qu'Amway peut apporter sont, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications suivantes : (i) augmenter ou diminuer le nombre de points requis pour obtenir une récompense; (ii) augmenter ou diminuer la période d'expiration des points; (iii) cesser de fournir des avantages aux membres; (iv) modifier l'admissibilité ou la méthode pour devenir membre; ou (v) modifier les règles ou les récompenses du programme. Si après une modification des modalités vous choisissez de demeurer membre, vous acceptez les modalités modifiées.

**Pour les membres du programme du Québec :** Amway vous fera parvenir un avis écrit préalable des modifications, au plus tard 90 jours et au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications, indiquant les modifications apportées aux modalités modifiées et la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

14. **Résiliation/suppression du programme.** Amway se réserve le droit de résilier votre participation au programme en raison de l'inactivité de votre compte, ou si Amway détermine, à sa discrétion exclusive, que vous avez enfreint les présentes modalités modifiées ou que l'utilisation de votre compte du programme est non autorisée, trompeuse, frauduleuse ou autrement illégale. Si votre participation au programme prend fin, tous les points accumulés dans votre compte expireront automatiquement.

15. **Les points n'ont aucune valeur monétaire.** Les points accumulés dans le cadre du programme sont promotionnels, n'ont aucune valeur monétaire, ne peuvent être transférés à personne d'autre et ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant. En outre, les points ne sont pas échangeables contre des cartes-cadeaux ni contre des chèques-cadeaux électroniques.

16. **Choix de la loi applicable.** Les présentes modalités modifiées ont régies et interprétées conformément aux lois de votre province de résidence et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En cas de différend, vous convenez que les tribunaux de votre province de résidence sont compétents pour entendre ce différend et que vous acceptez d'être lié par tout jugement de ce tribunal.

17. **Divisibilité.** Si un arbitre ou un tribunal compétent détermine que toute partie de ces modalités modifiées est inexécutable à quelque égard que ce soit, alors il appliquera les autres modalités modifiées dans toute la mesure permise par la loi sans porter atteinte à la force exécutoire des autres modalités.

18. **Langue.** You have requested that these Terms as well as any other document related thereto be drawn up in the English language. *Vous avez expressément exigé que les présentes modalités ainsi que tout autre document s'y rattachant soient rédigés en anglais.*